



RÉVISION DE LA PPE 2018 DE GUYANE - ATELIER « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE »

**CADRE DE COMPENSATION DES
ACTIONS DE « PETITE MDE »
POUR LA PERIODE 2019-2023**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. ORIENTATIONS
3. MÉTHODE
4. SYNTHÈSE DU CADRE

RAPPEL DU CONTEXTE

SPECIFICITE TERRITORIALE:

La mise en œuvre de solutions technologiques spécifiques en Guyane du fait :

- du caractère électrique insulaire (Zone Non Interconnectée - ZNI) du territoire,
- des contraintes géographiques,
- des limites des infrastructures portuaires et routières,

sont à l'origine de coûts de production d'électricité sensiblement plus élevés qu'en métropole continentale.

Pour réduire ces surcoûts de production et les charges de service public de l'énergie (SPE) qui financent la péréquation tarifaire, la loi de finance a étendu le périmètre des coûts relevant des charges de SPE aux coûts supportés en Guyane par le fournisseur historique (EDF) du fait de la **mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE)**.

RAPPEL DU CONTEXTE

TEXTE :

Délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 02/02/17 portant communication relative à la méthodologie d'examen des « petites actions » visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité dans les ZNI.

L'ensemble de ces actions, après validation par le territoire et par la CRE, formera sur une durée de 5 ans, un cadre de compensation précisant réglementairement la valorisation des charges de SPE.

Ce cadre donne *in fine* au territoire la possibilité de massifier les aides financières à destination des acteurs du territoire (particuliers, entreprises, collectivités) pour leurs projets EE/MDE.

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CRE:

- Massification de l'efficacité énergétique dans les ZNI sans effets d'aubaine
- Meilleure visibilité des actions MDE pour les porteurs
- Financement de la MDE dans une logique de gestionnaire de la CSPE et des surcoûts évités
- Définir une stratégie commerciale en fonction des segments et selon les différentes aides
- Suivi des actions : efficacité et niveau de prime

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CADRE DE COMPENSATION

Avec comme postulats de base la lutte contre les émissions de CO2 et la contribution à réduire/optimiser les charges de SPE, les « petites » actions de MDE à déployer en Guyane doivent permettre d'agir sur :

- **la demande d'électricité** en contribuant à limiter sa croissance,

- **la performance énergétique des logements, des usages et des process industriels en :**
 - favorisant l'émergence de produits éco-efficaces ou en encourageant les actions actuellement en souffrance,
 - installant la performance énergétique au cœur des constructions (habitation/locaux commerciaux-industriels) de demain,
 - agissant en priorité sur l'enveloppe du bâti,
 - encourageant le développement de diagnostics énergétiques pour sensibiliser les entreprises aux gains potentiels,
 - garantissant la performance des matériaux installés par des contrôles renforcés,

- **les ménages en situation de précarité énergétique en :**
 - massifiant et rendant accessibles les économies d'énergie pour cette population fragile, grâce à des offres dédiées.

- **la transition énergétique sur les communes de l'Intérieur en :**
 - créant les conditions d'une rupture pour massifier et rendre accessibles les économies d'énergie sur ces territoires isolés, grâce à des offres spécifiques.

- **l'économie guyanaise en :**
 - créant des emplois locaux, souvent qualifiés mais nécessitant un accompagnement régulier (formation/professionnalisation),
 - favorisant les économies d'énergie pour une réduction des consommations d'électricité au bénéfice du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des entreprises.

CAS PARTICULIER DES COMMUNES DE L'INTERIEUR

▪ Segmentation des CI

- Les communes de l'Intérieur accessibles par la route
- Les communes de l'Intérieur accessibles par voie fluviale ou aérienne

▪ Des objectifs très ambitieux

- Eradiquer le ballon d'ECS électrique dans le neuf et l'existant,
- Remplacer 100% des lampes par des LED chez les particuliers,
- Lancer un programme ambitieux d'isolation pour garantir un confort thermique dans le logement et limiter le recours à la climatisation,
- Inciter au remplacement des climatisations existantes par des climatisations A+++,
- Rendre disponibles et accessibles les appareils de froid alimentaire A++ et A+++.

▪ Des primes adaptées

- Les aides commerciales sont calculées en intégrant 4 facteurs :
 - Coût de production plus élevé : économies générées plus importantes selon la segmentation,
 - Coût de transport et organisation de la distribution : surprime pour couvrir ces surcoûts selon la segmentation,
 - Part de précaires largement majoritaire : la prime précaire est la référence,
 - Favoriser le remplacement : prime complémentaire en cas de récupération/remplacement du matériel existant (ballon ECS elec, climatisation, et appareils de froid alimentaire).

UN CADRE DE COMPENSATION TERRITORIAL AMBITIEUX...

Sur la base de la délibération, un groupe de travail s'est constitué dès le 2^{ème} trimestre 2017. Il est composé de :

- La Collectivité Territoriale de Guyane
- La DEAL de Guyane
- L'ADEME de Guyane
- EDF SEI Guyane

Le Comité Stratégique de l'Energie de Guyane a exprimé au travers de ce cadre sa volonté forte de donner au territoire les moyens d'encourager, massifier la performance énergétique des logements, des usages et des process industriels.

Synthèse du cadre sur 5 ans

(Communes littorales + intérieures)

	Total général
Surcoûts évités cumulés et actualisés	374,5 M€
Charge SPE cumulée et actualisée	138 M€
Gains SPE (Surcoûts évités - Charge SPE) cumulés et actualisés	236,5 M€
Efficiences	2,71

Données à titre indicatif

Synthèse Economies d'énergie

Année	Economies d'énergie annuelles cumulées générées - GWh
2019	25
2020	52
2021	79
2022	109
2023	142

**Important : ces éléments restent soumis à la validation du cadre de compensation par la CRE d'ici à fin 2018
Il pourrait être soumis à une revalorisation à la baisse.**

..EN PRISE DIRECTE AVEC LE TERRITOIRE ...

Segment résidentiel (sur la durée du cadre 2019-2023) - Communes littorales + intérieures

		Gains SPE (en M€) - cumulés et actualisés	Primes mobilisées (en M€)
[titre indicatif	Actions d'isolation	58	26
	Actions d'eau chaude solaire	26,5	13,5
	Actions sur l'éclairage intérieur	0,3	0,5
	Actions sur la climatisation et brasseur d'air	44	7,1
	Actions sur le froid alimentaire	3,2	3,9
	Actions programme de sensibilisation	0,8	1,2

Données à

Segment tertiaire / industrie / réseau (sur la durée du cadre 2019-2023) - Communes littorales + intérieures

	Gains SPE (en M€) - cumulés et actualisés	Primes mobilisées (en M€)
Actions d'isolation	12	4,5
Actions d'eau chaude solaire	4,9	6,1
Actions sur l'éclairage extérieur / intérieur	22	6,7
Actions sur la climatisation	20	6,7
Actions sur meubles froid	3,2	0,3
Actions sur process	29	5,6

Données à titre indicatif

Rappel :

- Gains SPE = Surcoûts évités - Charges SPE
- Primes mobilisées = incitations commerciales portées par le Fournisseur Historique

.. ET EN LIEN AVEC LA POLITIQUE TERRITORIALE DE L'ÉNERGIE

Les actions MDE envisagées permettront ainsi :

- en lien avec la préparation de la PPE 2019-2023, de contribuer à limiter la croissance de la demande en électricité et faciliter l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de la Guyane,

Rappel objectif PPE Guyane 16-18 : les objectifs de réduction de l'augmentation de la consommation d'énergie sont fixés à – 60 GWh en 2018 et – 151 GWh en 2023.

La PPE fixe aussi des objectifs et actions pour les communes de l'intérieur.

- de contribuer à optimiser les charges de Service Public (CSPE),
- de réduire les consommations d'électricité au bénéfice du pouvoir d'achat et de la compétitivité des consommateurs guyanais, avec une attention particulière pour les consommateurs en précarité énergétique et l'ensemble de la population habitant les Communes de l'Intérieur.